

# NUITEUX



UNITÉ SGP  
FSMI FO

Cher (e) collègue,

Le 30 juillet dernier, UNITÉ SGP POLICE, par la plume de son secrétaire général, venait vers toi pour t'éclairer sur l'évolution de notre dossier, le statut du travailleur de nuit, particulièrement sur son aspect indemnitaire suite à l'annonce du Président de la République d'une enveloppe de 10 millions d'euros.

Dois-je une nouvelle fois écrire que ce dossier a été monté à compter de 2015 par notre délégué Philippe BOUSSION, secrétaire départemental du 49 et secrétaire régional Pays de Loire, puis relayé inlassablement par le bureau national, Dominique LE DOURNER secrétaire national aux conditions de travail en tête, depuis juin 2016 ?

Dois-je une nouvelle fois écrire que nous sommes le seul syndicat à nous être occupés des nuiteux depuis cette date ? Dois-je une nouvelle fois écrire que le mouvement de colère des nuiteux est parti d'Angers, département 49, dès le mois de novembre 2019, étendu à toute la France, et soutenu uniquement par UNITÉ SGP POLICE au travers d'opérations deux tons et du code 562 ?

Je suis persuadé que tout le monde aura l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître, en tout cas je reste surtout certain d'une chose, il ne faut jamais prendre les collègues pour des ânes déguisés en hommes. Je fais donc toujours confiance à leur intelligence.

Fort de cela et en toute transparence, les dernières communications du syndicat « Option Nuit » et celles de leurs « ambassadeurs » méritent un éclaircissement afin de te donner notre vision, notre vécu et nos orientations.

« Option Nuit » annonce la signature d'une convention avec Alliance Police Nationale... Dont acte.

Le syndicat qui se disait hors système fait donc son entrée dans le système.

J'entends ci et là qu'UNITÉ SGP POLICE ne leur a pas « ouvert » la porte.

Clairement OUI, c'est vrai !

Quel était l'intérêt pour les nuiteux que notre organisation syndicale négocie quoi que ce soit avec deux collègues auto-proclamés à la tête d'un syndicat qui proposaient un revendicatif en majeure partie basé sur notre dossier ? Cela aurait été avant tout un manque de respect absolu pour l'ensemble de nos délégués de service de nuit qui, malgré les difficultés, exercent leurs mandats, et sont à tes côtés dans les bons moments comme dans les difficiles. J'ajouterai sans nourrir ni initier de polémique, qu'après avoir lu le 8 août dans un article du Monde, les déclarations du secrétaire général d'« Option Nuit » revendiquant une nouvelle forme de syndicalisme, issue du terrain et pratiquée par des collègues de terrain sans être détaché, je n'aurais sincèrement jamais pensé que 3 mois plus tard, il accepterait un détachement permanent avec son adjoint...

UNITÉ SGP POLICE c'est de la constance et de la lisibilité. Le 30 juillet 2020, nous t'affirmions que les 10 millions dédiés à l'indemnité du travailleur de nuit ne suffiraient pas et que nous allions revendiquer plus !

Le 7 septembre 2020, UNITÉ SGP POLICE saisissait le Ministre de l'intérieur pour demander plus de budget.

Le 13 octobre 2020, les annonces du Ministre de l'intérieur concernant l'indemnité du travailleur de nuit sont venues confirmer notre demande avec 15 millions alloués.

Nous n'avons jamais revendiqué plus de 300 euros d'augmentation mensuelle, ou l'augmentation des heures de nuit, puis formé un quatuor de circonstance en intersyndicale, promettant le tonnerre et les éclairs, pour finalement accepter un montant d'indemnité se rapprochant de ce qu'UNITÉ SGP POLICE demandait, écrivait et assumait depuis de nombreux mois.

La création du statut du travailleur de nuit est historique, on partait de zéro, j'assume de le dire et remercie tous ceux qui y ont cru et nous ont fait confiance.

Pour autant est-ce un aboutissement ? NON !

Ce n'est que le début de ce dossier après plusieurs pierres déjà posées comme la fiche individuelle d'exposition aux risques, l'inscription du travail de nuit dans l'APORTT, pour 2021 l'ITN, le volet médical renforcé, le volume d'avancement au prorata des effectifs et les matériels spécifiques prévus.

Ces avancées sont le simple reflet de notre cahier revendicatif décliné depuis 2016.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir sur l'aspect compensatoire et la reconnaissance de l'impact du travail de nuit sur la santé des agents (fin de carrière, retraite...).

Aussi, cher(e) collègue, au regard de ce qui précède, j'espère que tu seras persuadé d'une chose :

Malgré les contraintes, les oppositions et les opportunistes, UNITÉ SGP POLICE continuera à porter ce dossier, comme depuis son origine, inlassablement.

Bien sûr cela ne va pas assez vite mais, fidèles à notre devise, ON NE LÂCHERA RIEN !

Respectueusement,

*Grigory Jonon*  
secrétaire général délégué

UNITÉ SGP  
POLICE  
FSMI FO



www.unitesgppolice.com

MAJORITAIRE

100% Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS

06-11-2020